



# Commune de **MOULINS-SUR-TARDOIRE**

# DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

## ***LES BONS GESTES À ADOPTER***

La loi n° 2004-811 du 13 Août 2004, de modernisation de la sécurité civile a créé le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS). C'est un outil permettant aux communes de s'organiser plus facilement face aux situations exceptionnelles ; il doit permettre aux élus d'être plus efficaces, plus rapidement. En effet, nul ne peut prévoir l'intensité de phénomènes comme les tempêtes, les inondations, les canicules, les épidémies, les pics de pollution, les explosions de matières toxiques... Les media nous rappellent quotidiennement hélas que cela n'arrive pas qu'aux autres ! Nous avons donc élaboré un PCS concis, résumant le rôle de chacun au cas où...

Le présent document en est la version simplifiée. Présenté sous formes de fiches pratiques, il vous propose de répondre aux questions essentielles sur la conduite à tenir en cas d'accidents. Il rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus, les numéros d'urgence, les démarches à suivre. **L'impact d'un événement d'origine naturelle ou non, sera considérablement réduit si chacun, à son niveau, adopte un comportement approprié avant, pendant et après la crise.**

Nous vous conseillons donc de garder ce fascicule à portée de main, en espérant toutefois que vous n'ayez jamais à vous en servir !

## **Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de travail, de vie ou de vacances sont regroupés en quatre grandes familles :

- Les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feu de forêt ...
- Les risques technologiques liés à l'activité humaine, notamment le transport de matières dangereuses, par route ou canalisation
- Les risques sanitaires : pandémie, pollution de l'eau, de l'air...
- Les risques à l'ordre public : attentats, émeutes

Le risque majeur a heureusement une fréquence faible, mais la catastrophe engendrée est souvent très importante (nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes)

## **A MOULINS-SUR-TARDOIRE, nous avons recensé principalement :**

- La tempête
- Les feux de forêt et incendies
- Les inondations
- Les chutes de neige – verglas – grand froid
- La canicule
- Les transports de matière dangereuse et l'explosion de gaz
- Les séismes et mouvements de terrain

## **L'alerte sera alors donnée par différents moyens en fonction de la gravité :**

- Affichage en mairie et sur les panneaux disposés dans les lieuxdits
- Information sur le site internet [www.moulins-sur-tardoire.fr](http://www.moulins-sur-tardoire.fr)
- Message par haut-parleur
- Sonnerie des cloches de l'église
- Téléphone, porte-à-porte...

- Ayez toujours à votre disposition :
- ⇒ Une lampe de poche, des bougies
  - ⇒ Une radio avec des piles de rechange
  - ⇒ Des vêtements chauds et imperméables, une couverture
  - ⇒ Vos papiers d'identité
  - ⇒ Des bouteilles d'eau potable
  - ⇒ Vos médicaments indispensables et votre carte vitale

## Nos conseils

Vous pouvez aussi constituer un kit de survie pour 72 heures

### Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



# LES RISQUES ET LEURS CONSIGNES

De manière générale, en cas de danger ou d'alerte (*in case of Dangerous events*) :

- ✓ **Abritez-vous** (*Take Shelter*)
- ✓ **Ecoutez la radio** (*Listen to the radio*)
- ✓ **Respectez les consignes** (*Follow the instructions*)
- ✓ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** (*Don't seek your children at school*)

## LE RISQUE : INONDATION ET CRUE TORRENTIELLE

*L'inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors d'eau.*

### Consignes de sécurité

- ⇒ Coupez le gaz et l'électricité pour éviter électrocution et explosion
- ⇒ Protégez-vous et votre habitation
- ⇒ Ne téléphonez qu'en cas de besoin
- ⇒ Montez dans les étages supérieurs des maisons avec une réserve d'eau potable
- ⇒ Ne descendez pas dans les sous-sols
- ⇒ Evitez tout déplacement inutile
- ⇒ Ecoutez la radio pour connaître l'évolution de la situation et suivre les consignes de sécurité
- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont en sécurité.
- ⇒ Faites bouillir l'eau du robinet 5 minutes avant de la consommer

### Mesures de précaution

- ⇒ Amarrez vos cuves de chauffage
- ⇒ Faites une réserve d'eau potable
- ⇒ Placez les produits polluants en hauteur
- ⇒ Consultez [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- ⇒ Si vous circulez au moment de l'alerte : éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts

### Après le risque

- ⇒ Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique
- ⇒ Aérez et désinfectez les pièces
- ⇒ Faites l'inventaire des dégâts (déclaration à l'assurance)



## Restez à l'abri

**Evacuez votre habitation uniquement si vous en recevez l'ordre par les autorités ou si vous y êtes forcés.**

## LE RISQUE : TEMPÊTE

*Une tempête est une perturbation entraînant des vents violents d'une vitesse de plus de 100km/h, de très fortes pluies et/ou des orages.*

### Consignes de sécurité

- ⇒ Abritez-vous à l'intérieur
- ⇒ Fermez portes et fenêtres
- ⇒ Ecoutez la radio
- ⇒ Evitez les promenades, notamment en forêt
- ⇒ En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers
- ⇒ Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route, en particulier si vous conduisez un véhicule avec un attelage

### Mesures de précaution

- ⇒ Rentrez tous les objets susceptibles de s'envoler (séchoir à linge, tables, chaises...)
- ⇒ N'intervenez pas sur les toitures
- ⇒ Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- ⇒ Chargez en amont votre téléphone portable

### Après le risque

- ⇒ Ne touchez en aucun cas des fils électriques tombés au sol
- ⇒ Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique

**Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur de votre habitation**

## LE RISQUE : FEU DE FORÊT ET INCENDIE

*Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année. Si vous êtes témoin d'un départ d'incendie, intervenez immédiatement en prévenant les secours (Pompiers au 18 ou 112)*

### Consignes de sécurité

- ⇒ Fermez les portes et les volets pour éviter les appels d'air
- ⇒ Ouvrez votre portail pour faciliter l'accès aux secours
- ⇒ Coupez le gaz et l'électricité (éloignez les bouteilles de gaz)

- ⇒ Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; évitez d'utiliser votre véhicule.
- ⇒ Vous pouvez arroser la façade de votre maison ainsi que les portes et volets, calfeutrez les ouvertures avec des linges humides
- ⇒ Eloignez les combustibles

### Mesures de précaution

- ⇒ Prévoyez des moyens de lutte contre le feu (points d'eau, extincteurs)
- ⇒ En promenade, soyez vigilants, ne jetez pas vos mégots, ne faites pas de barbecue par temps sec
- ⇒ Débroussaillez autour des maisons.

### Après le risque

- ⇒ Après l'incendie, éteignez les foyers résiduels
- ⇒ Faites l'inventaire des dégâts
- ⇒ Déclarez le sinistre auprès de votre assureur
- ⇒ Aérez les pièces

**Moulins-sur-Tardoire est soumise aux Obligations de Débroussaillage (OLD) : vous devez entretenir vos propriétés : au minimum 50 mètres autour des habitations**

## LE RISQUE : CANICULE

*Le risque canicule survient lorsque les températures journalières atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné. Ces périodes ont des conséquences graves pour les personnes fragilisées et pour les biens et la vie quotidienne*

### Consignes de sécurité

- ⇒ Hydratez-vous et ne consommez pas d'alcool
- ⇒ Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches
- ⇒ Pendant la journée, fermez les volets et fenêtres ; aérez la nuit
- ⇒ Limitez vos activités physiques et les sorties

### Mesures de précaution

- ⇒ Mouillez-vous le corps à l'aide d'un brumisateur ou d'un gant plusieurs fois par jour
- ⇒ En cas de malaise ou de trouble du comportement,appelez un médecin
- ⇒ Si vous connaissez des personnes âgées ou isolées, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite régulièrement

**Un registre des personnes isolées est disponible en mairie : il suffit de vous y inscrire pour qu'une personne référente puisse vous rendre visite lors des vigilances. Cet accompagnement ne se substitue pas à la bienveillance familiale.**

### FOCUS : Le coup de chaleur (ou hyperthermie)

- 
- **Premiers symptômes** : sensation de crampes, de faiblesse, de fièvre, d'épuisement : ce sont les signes de la déshydratation.
  - **Symptômes plus graves** : nausées, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsion, perte de connaissance. Consultez votre médecin si ces symptômes s'aggravent ou durent.
  - **Ce qu'il faut faire** : placez la personne dans un endroit frais ; faites-la boire, et rafraîchissez-la à l'aide de linges humides. En revanche, ne baignez pas la personne dans une eau trop froide au risque de provoquer un choc thermique.
- 💻 Consultez le site <http://www.sante.gouv.fr>

## LE RISQUE : PANDÉMIE

*Le risque pandémie désigne la propagation soudaine et rapide d'une maladie pouvant se répandre à grande échelle en contaminant l'homme. Il peut avoir des conséquences graves sur la population et toucher des millions de personnes.*

### Consignes de sécurité

- ⇒ Respectez les mesures d'hygiène recommandées et aérez votre logement régulièrement
- ⇒ Évitez les contacts avec les personnes malades
- ⇒ Si vous avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et testez-vous
- ⇒ Faites-vous vacciner
- ⇒ En cas de symptômes caractéristiques,appelez votre médecin traitant ou le 15

## LE RISQUE : GRAND FROID ET CHUTE ABONDANTE DE NEIGE

*Le risque Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et qui perdurent plusieurs jours.*

*Les risques sont importants au niveau de la sécurité routière (manque de visibilité, routes glissantes, verglas) et des piétons (trottoirs glissants, chutes d'arbres ou de lignes électriques...).*

### **Consignes de sécurité**

- ⇒ Abritez-vous dans un bâtiment au toit solide
- ⇒ Ne prenez pas la route, vous risqueriez d'être bloqué.
- ⇒ Si vous êtes bloqué dans votre véhicule, stationnez sur le bas-côté, attendez les secours et éteignez votre moteur (risque d'asphyxie aux gaz d'échappement)
- ⇒ Eloignez-vous des lignes électriques qui pourraient tomber sous le poids de la neige
- ⇒ Ne montez pas sur le toit de votre maison pour le dégager
- ⇒ Assurez une bonne qualité de l'air dans les habitations : ventilez au moins une fois par

jour et maintenez une température ambiante d'environ 19°

- ⇒ Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

### **Mesures de précaution**

- ⇒ Protégez vos installations contre le gel
- ⇒ Munissez-vous d'équipements spéciaux
- ⇒ Prévoyez des moyens d'éclairage
- ⇒ Salez les trottoirs devant votre domicile
- ⇒ Habillez-vous chaudement de plusieurs couches de vêtements et couvrez-vous la tête et les mains
- ⇒ Stationnez votre véhicule en dehors des voies de circulation pour faciliter le passage des engins de dégagement des routes

**Il est de la responsabilité de chaque propriétaire ou locataire de déneiger et/ou déverglacer le trottoir jouxtant le bâtiment qu'il occupe**

## LE RISQUE : SÉISME ET MOUVEMENT DE TERRAIN

*Le séisme est potentiellement meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets, effondrement des bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrains). La commune est classée en niveau 2 (risque faible).*

### **Consignes de sécurité**

- ⇒ Abritez-vous près d'un mur ou sous des meubles solides
- ⇒ Eloignez-vous des fenêtres
- ⇒ Ne restez pas près des lignes électriques ou des bâtiments quand vous êtes à l'extérieur
- ⇒ En cas de mouvement de terrain, évacuez les bâtiments

### **Mesures de précaution**

- ⇒ Fixez les appareils et meubles lourds
- ⇒ Après la secousse, coupez les réseaux, ne fumez pas
- ⇒ Dès que vous le pouvez, rejoignez un point de rassemblement

# LE RISQUE : TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES ET EXPLOSION DE GAZ

*Une matière est qualifiée de dangereuse lorsque ses caractéristiques physiques ou chimiques présentent des dangers pour l'homme et/ou son environnement. Elle peut être inflammable, toxique ou polluante. Sur la commune de MOULINS-SUR-TARDOIRE, ce risque est lié à la présence d'une canalisation souterraine de gaz.*

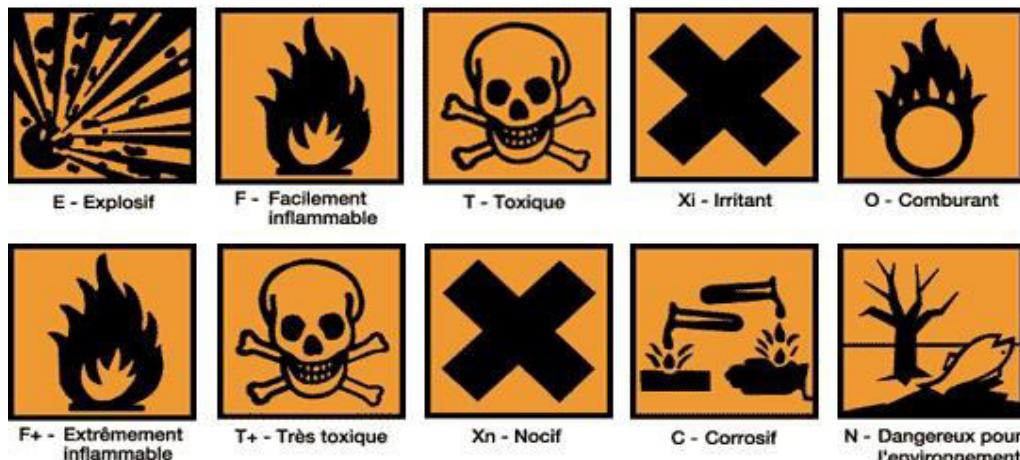
## Conséquences possibles :

Incendie, projectiles, brûlures, asphyxie, intoxication par inhalation, contamination radioactive, pathologies liées aux produits rejetés dans l'environnement lors de l'accident, pollution, eau impropre à la consommation...

## Consignes de sécurité

- ⇒ Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- ⇒ Fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation et toutes autres arrivées d'air
- ⇒ Ecoutez la radio pour connaître avec plus de précision la nature du danger et l'évolution de la situation
- ⇒ Coupez le gaz et l'électricité
- ⇒ Ne téléphonez pas
- ⇒ Ne fumez pas. Evitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle
- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants les prennent en charge.
- ⇒ N'évacuez que sur ordre des autorités ou ne sortez qu'en fin d'alerte

## SAVOIR IDENTIFIER LES PICTOGRAMMES



Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses,appelez les secours : **18 ou 112** depuis un portable ou un poste fixe. Précisez le lieu, le nombre de victimes, le numéro du produit et le code de danger (panneau orange sur le camion), la nature du sinistre...

# L'ORGANISATION MUNICIPALE

Dès lors que l'alerte est reçue en mairie, le maire doit constituer le poste de commandement communal et mettre en œuvre le schéma d'alerte prévu. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), rédigé en interne, identifie plus en détail les risques et le rôle de chaque acteur, les moyens humains et matériels mis à disposition, les lieux d'hébergement... La cellule de crise est chargée de mettre en place toutes les actions visant à limiter les effets du sinistre, à mettre en sécurité et à protéger les populations.

**POSTE de commandement :**

Mairie de MOULINS-SUR-TARDOIRE  
5 Rue de l'église - Vilhonneur

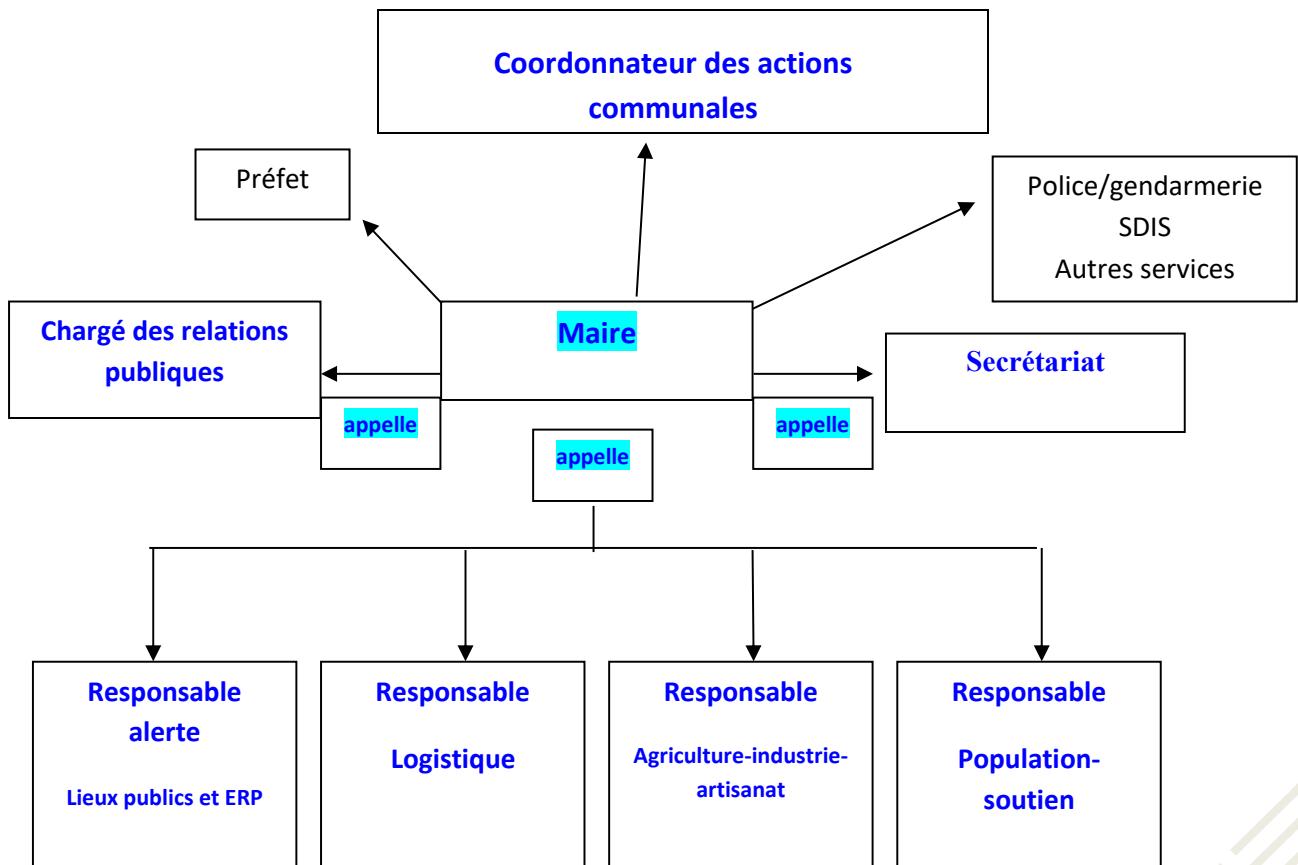
16220 MOULINS-SUR-TARDOIRE

Téléphone : 05.45.23.11.68

Email : [secretariat@moulins-sur-tardoire.fr](mailto:secretariat@moulins-sur-tardoire.fr)



## Schéma d'alerte des responsables communaux



## OÙ SE RÉFUGIER EN CAS D'ÉVACUATION

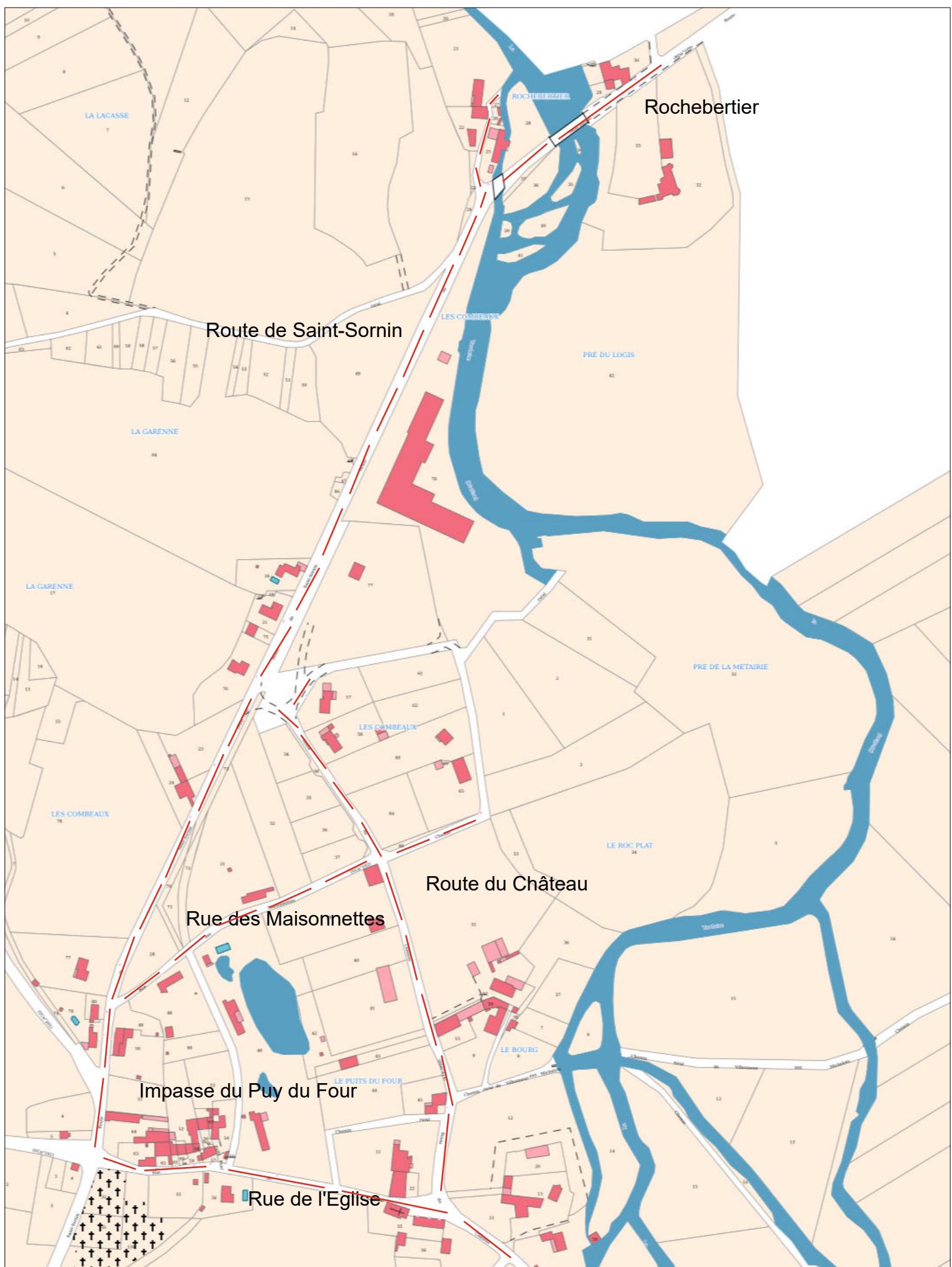
En cas d'évacuation, vous êtes invités à vous rendre dans l'un des deux centres d'accueil :

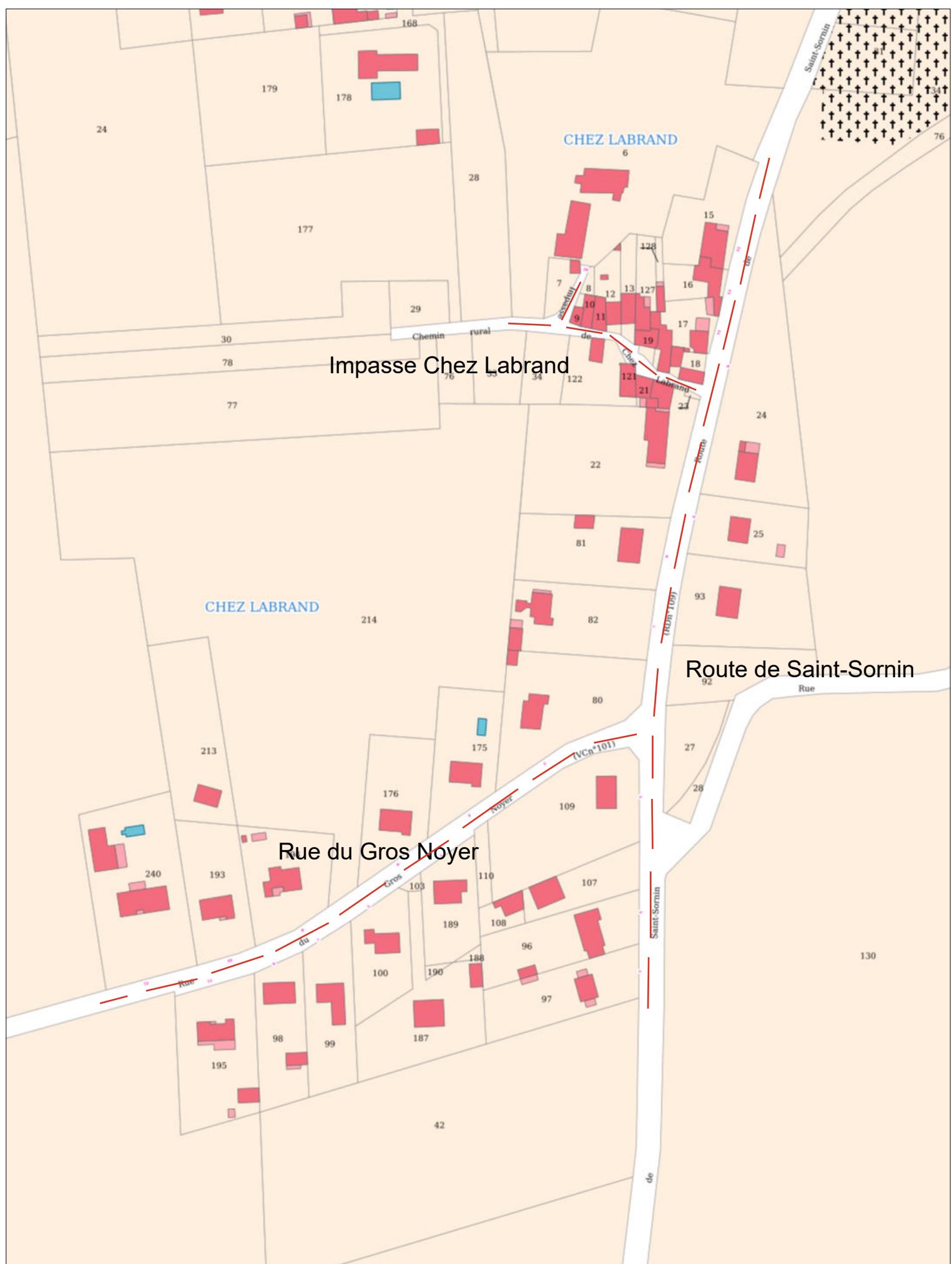
⇒ Salle des fêtes – Site de Vilhonneur      Salle des fêtes – Site de Rancogne

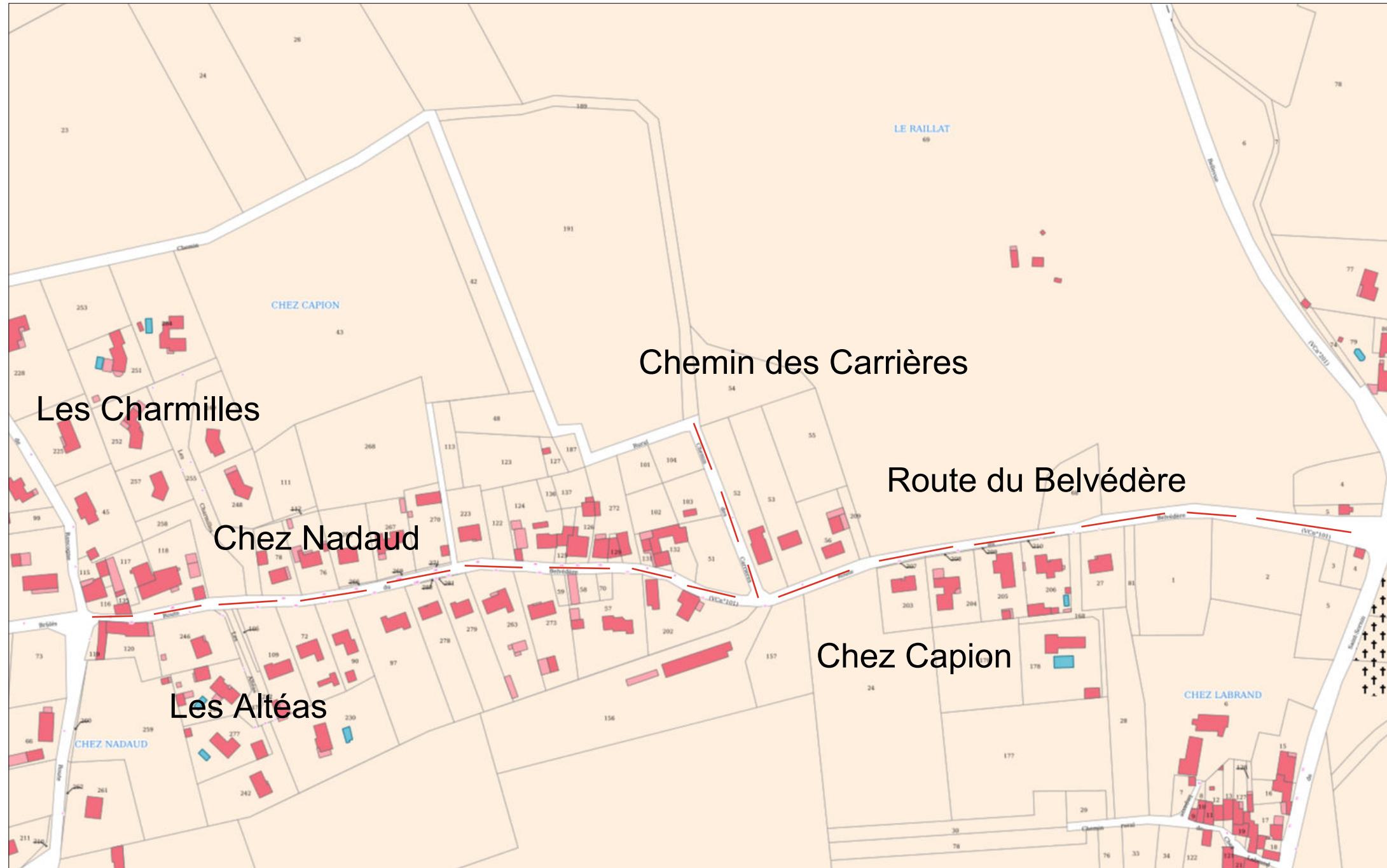
## REPARTITION DES CORRESPONDANTS SUR LE TERRITOIRE

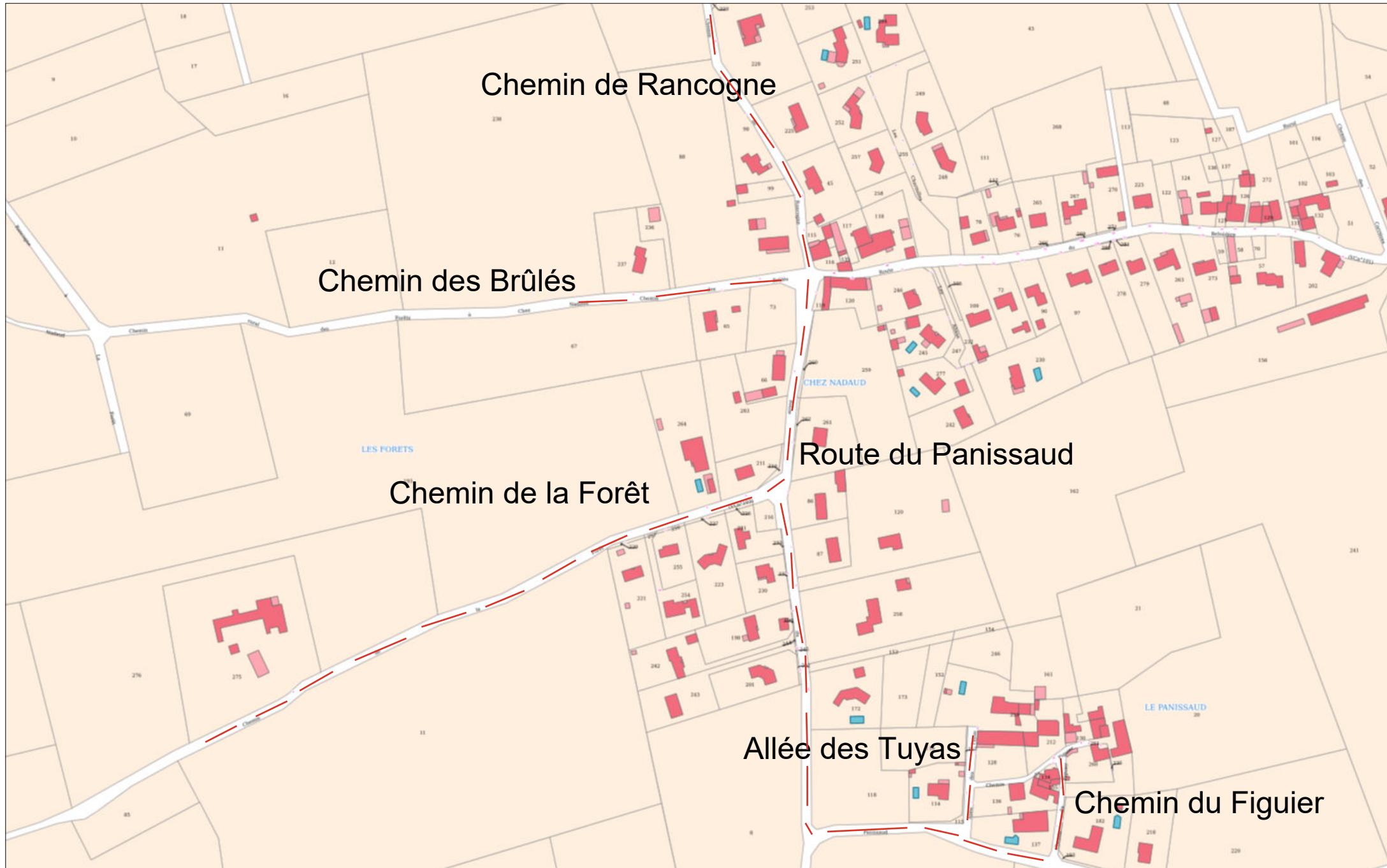
A chaque zone de la commune correspond un ou plusieurs « correspondants » qui donneront l'alerte et qui seront chargés de transmettre toute information utile au poste de commandement.

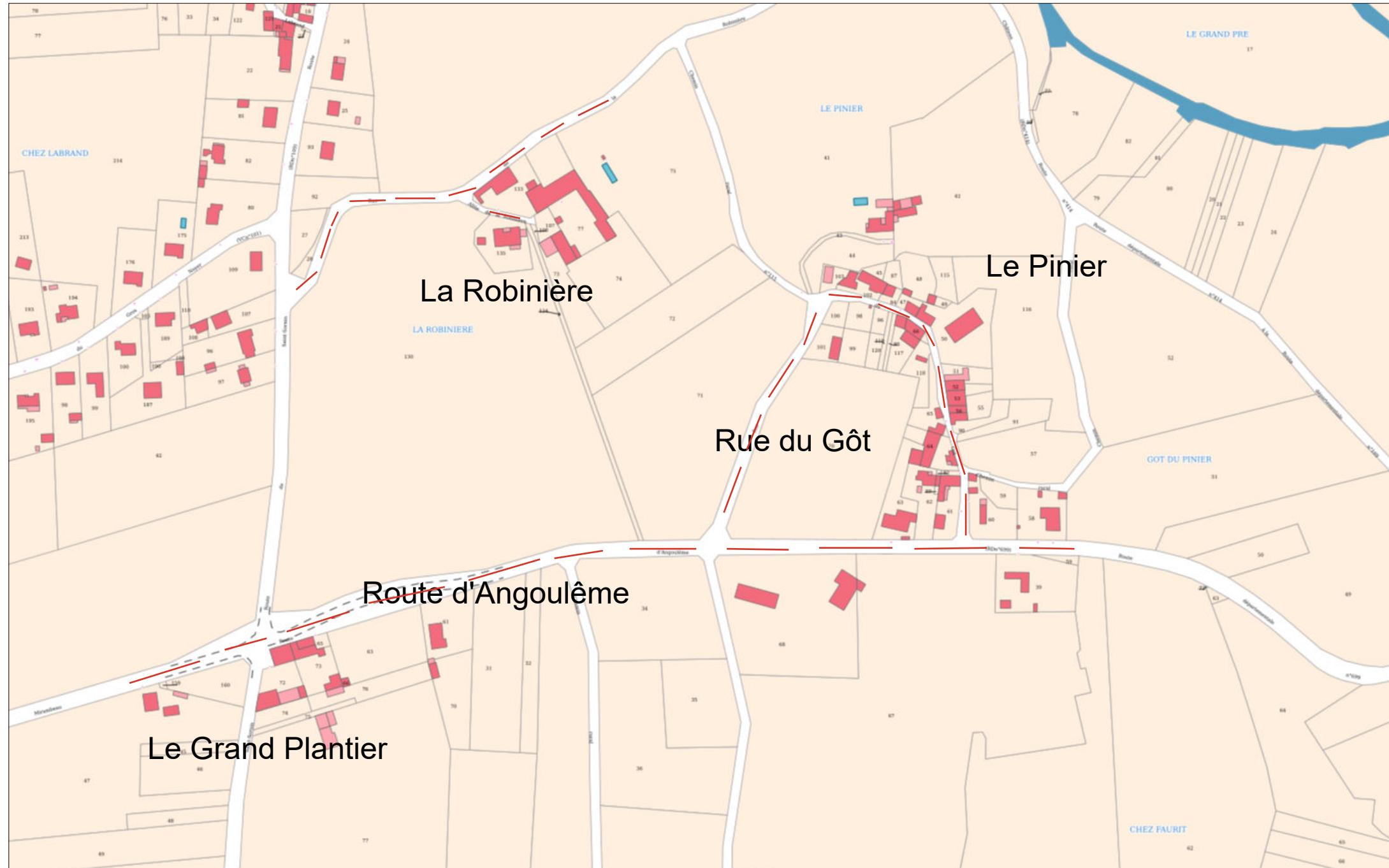
Secteur concerné
<b>Secteur 1</b> : Rochebertier (Rue de la Métairie) – Route de Saint-Sornin (jusqu'au restaurant) – Le Bourg de Vilhonneur
<b>Secteur 2</b> : Route de Saint-Sornin (après le restaurant), Chez Labrand, Le Gros Noyer
<b>Secteur 3</b> : Route du Belvédère, Chez Capion, Chez Nadaud (au croisement des chemins de Rancogne et des Brûlés) et Route du Panissaud
<b>Secteur 4</b> : Chez Nadaud (Chemin de Rancogne, Chemin des Brûlés et Chemin de la Forêt)
<b>Secteur 5</b> : Le Grand Plantier, Route d'Angoulême, La Robinière et Le Pinier (Rue du Got)
<b>Secteur 6</b> : Le Maine Laquet, le Châtaignier et Chez Faurit
<b>Secteur 7</b> : La Boissière, Route de Bellevue et la Loge au Lion
<b>Secteur 8</b> : La Forge, La Lime et Pierrefolle
<b>Secteur 9</b> : Les Gouttes, Les Grands Champs et Les Nilloux
<b>Secteur 10</b> : Salemaze, Le Maine Dubeau, Le Chapitre, La Brousse et le Roul
<b>Secteur 11</b> : Le Bourg de Rancogne, Le Château, La Patesse, La Côte, Le Pic, Petit Jean et La Rouyère
<b>Secteur 12</b> : Les Tuffas, La Route du Logis, Glaury, La Mirande et La Rivière
<b>Secteur 13</b> : La Pédarce, Les Doussinaux, Les Pascauds, Les Vieilles Vignes et Les Pierrières

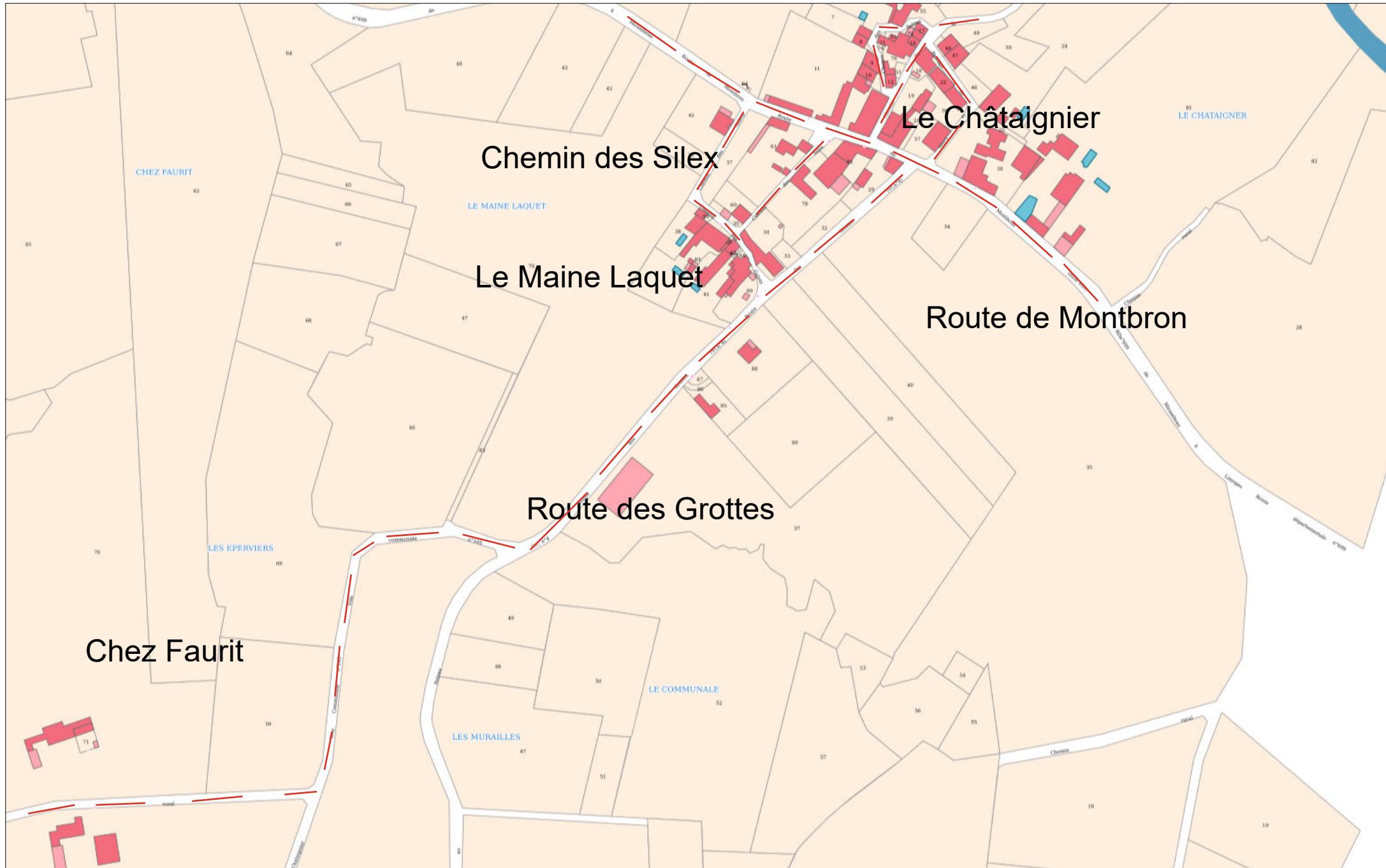


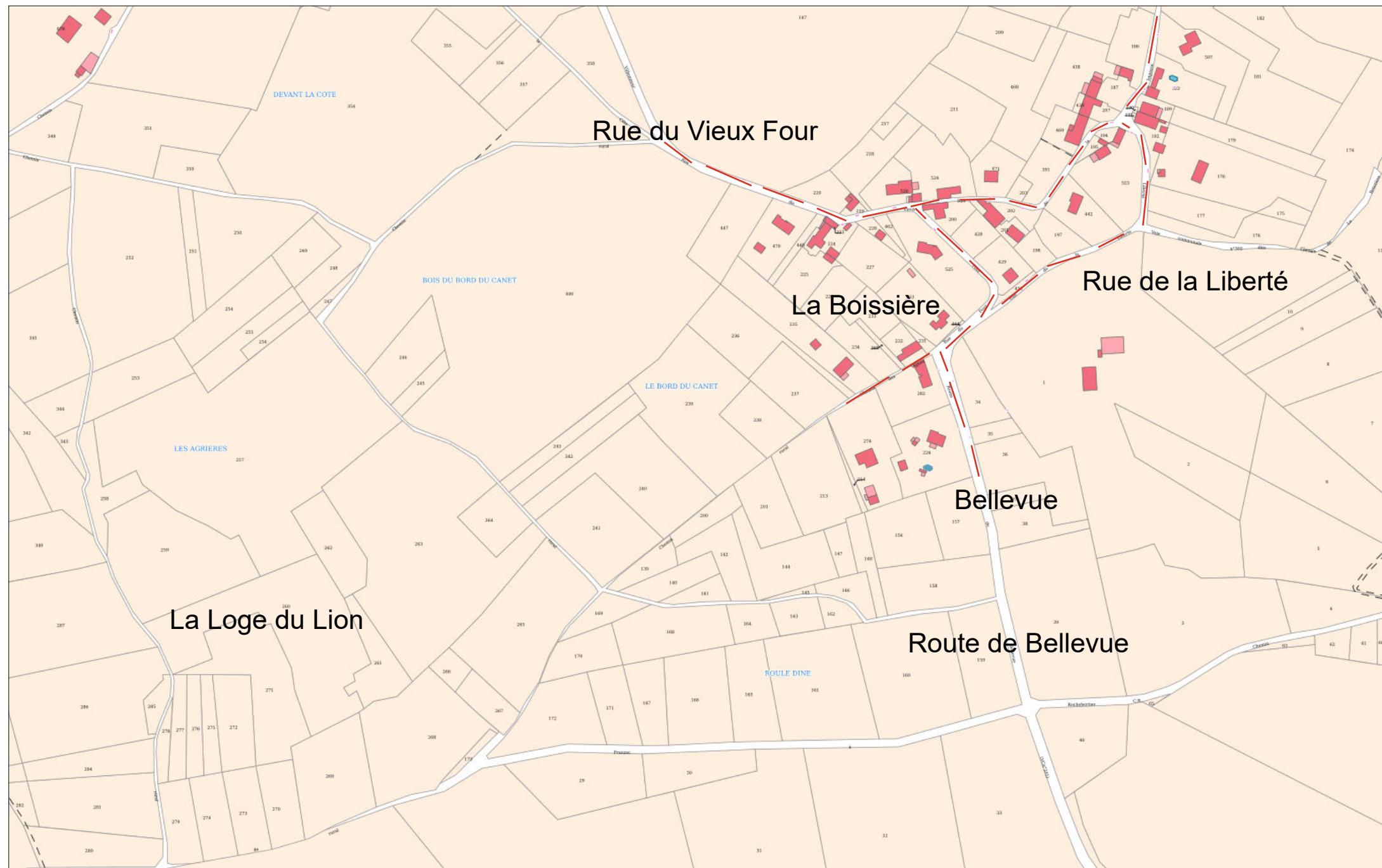




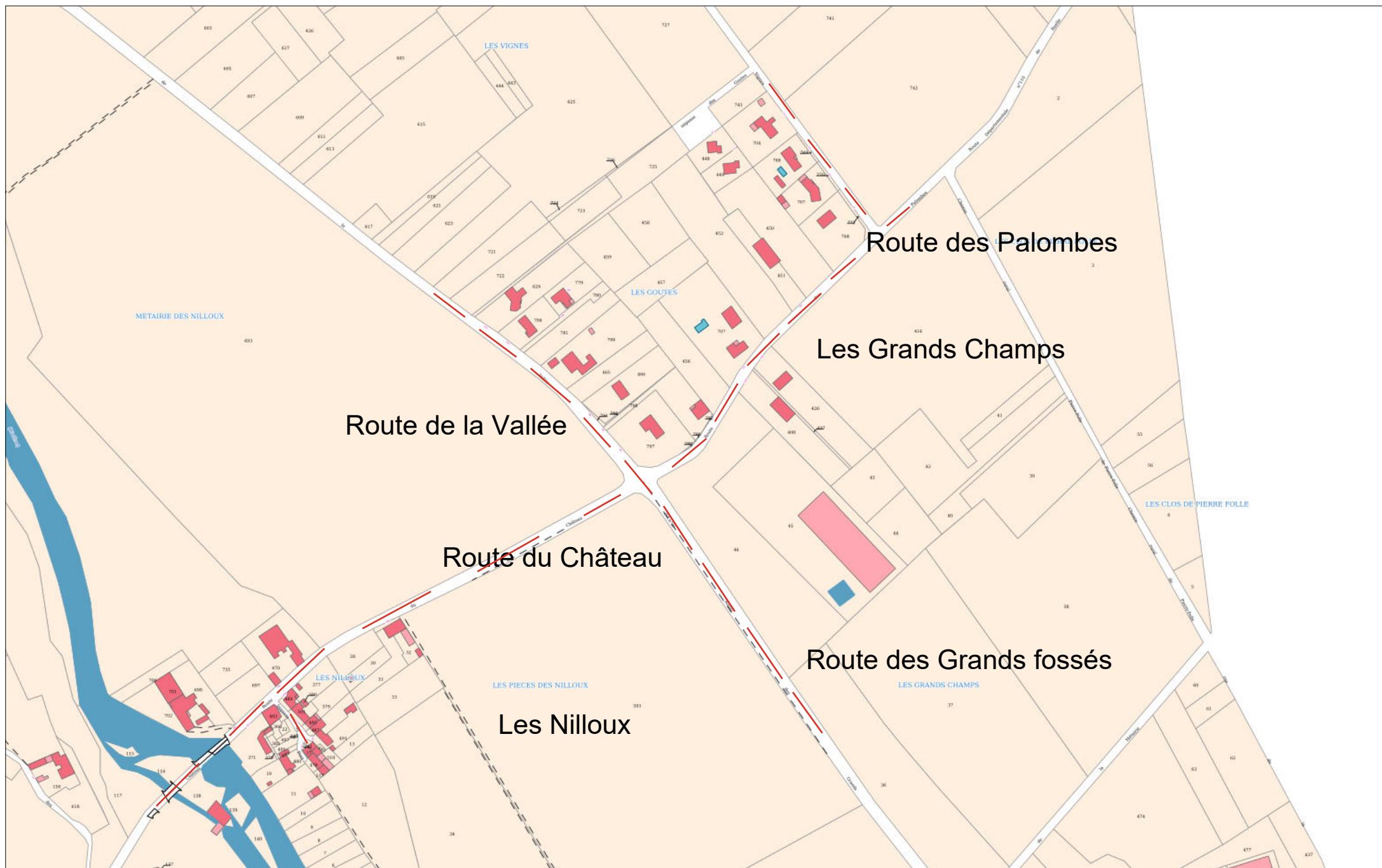




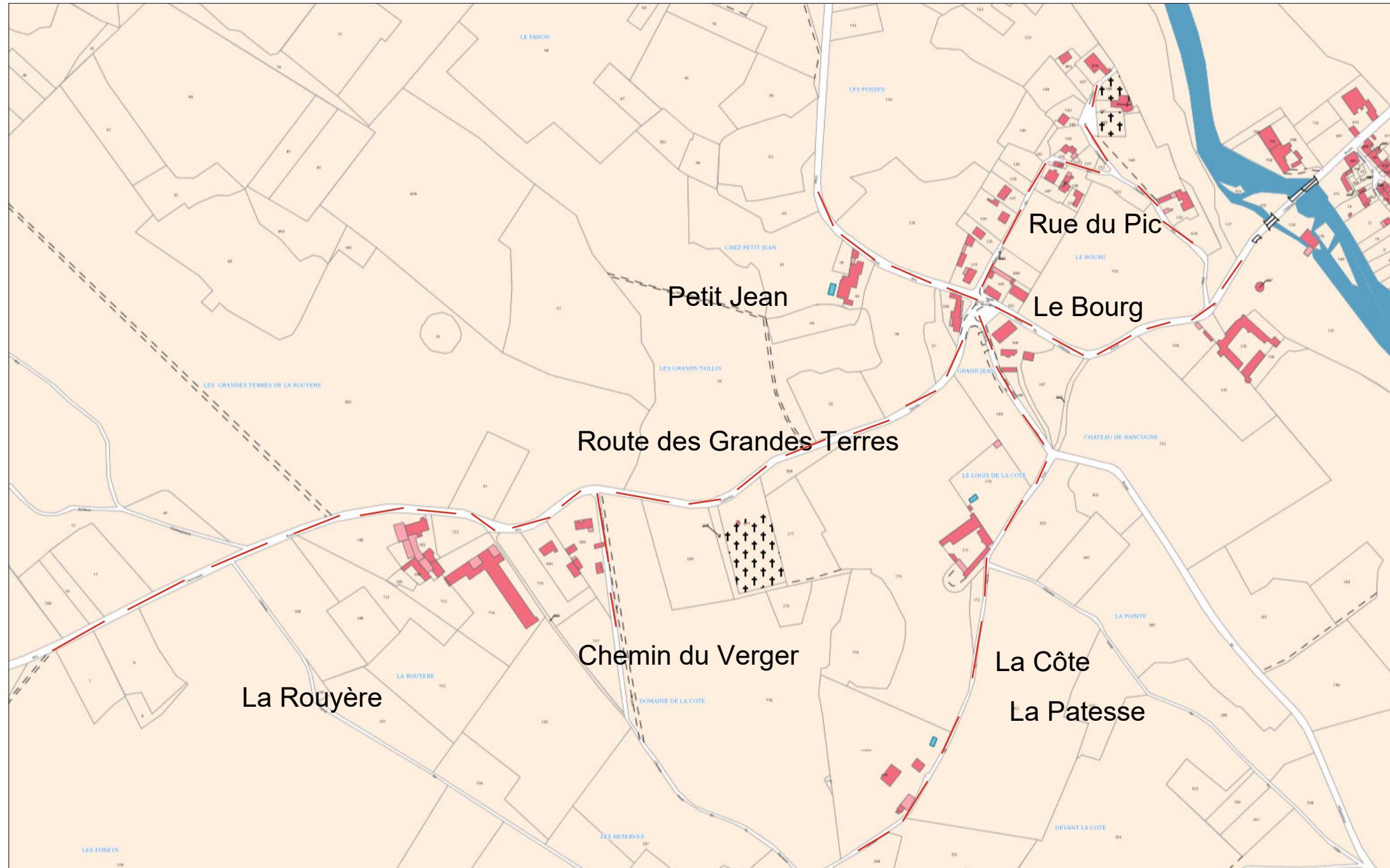


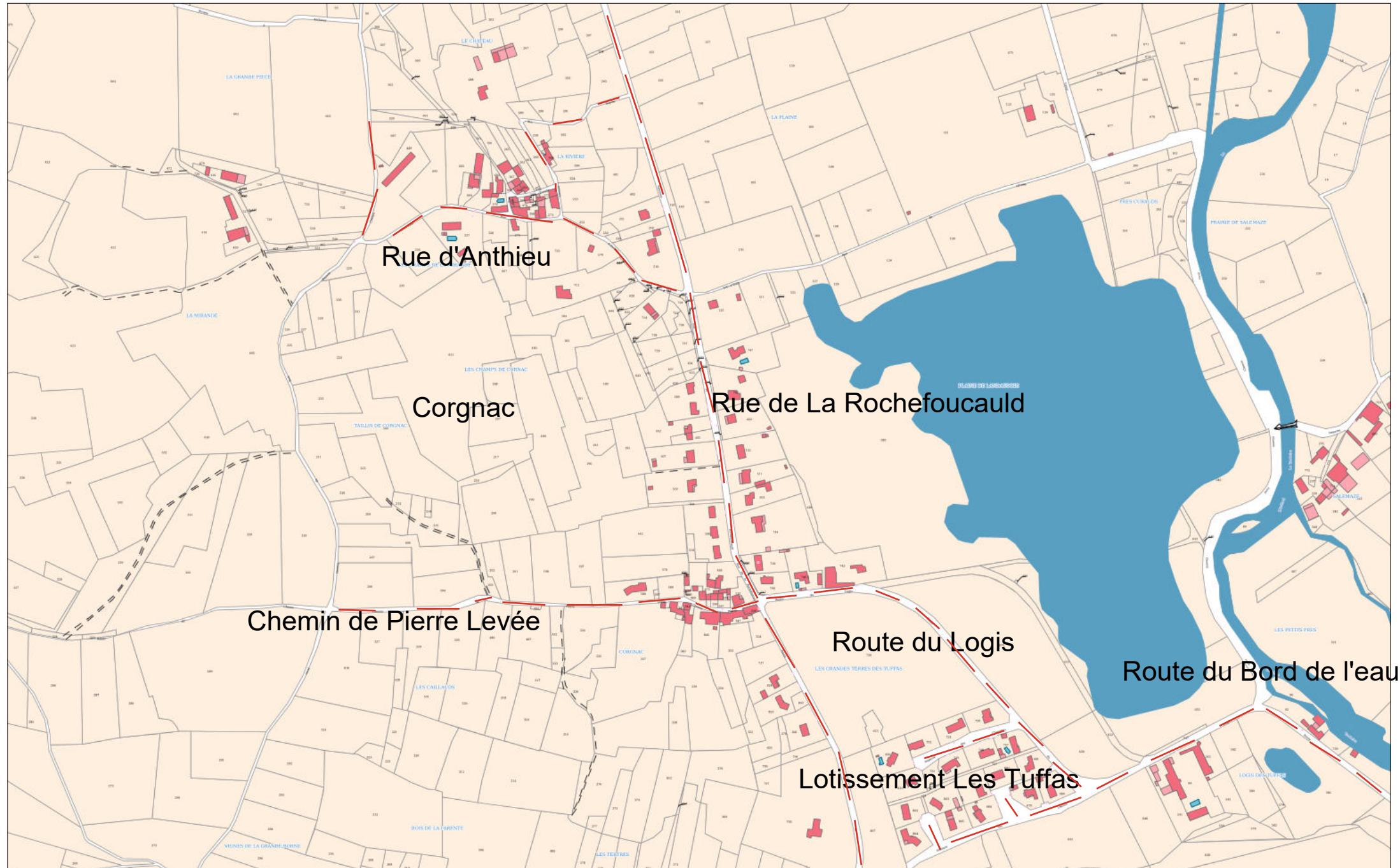














## CONTACTS UTILES

### MAIRIE DE MOULINS-SUR-TARDOIRE

- ⇒ Tel : **05.45.23.11.68**
- ⇒ Tel portable : **07.84.68.39.12**
- ⇒ E-mail : [secretariat@moulins-sur-tardoire.fr](mailto:secretariat@moulins-sur-tardoire.fr)
- ⇒ Site internet : [www.moulins-sur-tardoire.fr](http://www.moulins-sur-tardoire.fr)

### NUMEROS DE SECOURS

- ⇒ Sapeurs-pompiers : **18**
- ⇒ SAMU : **15**
- ⇒ Police-Gendarmerie : **17**
- ⇒ À partir d'un portable, numéro unique : **112**
- ⇒ Communauté de Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord : 05.45.63.00.52

### Sites Internet

- ⇒ [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- ⇒ [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)
- ⇒ [www.rochefoucauld-perigord.fr](http://www.rochefoucauld-perigord.fr)
- ⇒ [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- ⇒ [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr)
- ⇒ [www.atmo-nouvelleaquitaine.org](http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org)  
(qualité de l'air et risque pollinique)

### Fréquence radio

- ⇒ France Bleu 103.9 FM



#### Avant la crise :

- ⇒ Conservez en lieu sûr vos factures importantes (meubles, appareils électroménagers, sono et hifi, informatique, bijoux...)
- ⇒ Relevez le type et les numéros de série de vos appareils et joignez-les aux factures
- ⇒ Prenez des photos de vos objets les plus précieux afin de prouver votre bonne foi en cas de disparition !



#### Après la crise :

- ⇒ Constituez un dossier avec des photos pour vos assurances et ne tardez pas à l'envoyer ! Ne jetez rien. Renseignez-vous auprès de la mairie pour savoir si une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été demandée.

**Dans tous les cas, respectez les consignes de sécurité diffusées par les autorités**